

Le 29 mars dernier, le syndicat mixte Funiflaine a dévoilé le nom du concessionnaire du futur ascenseur valléen qui doit relier Magland à Flaine. Nous apprenions alors que le groupement Compagnie des Alpes – domaines skiables (mandataire) / Autoroutes et tunnel du Mont Blanc / POMA, était retenu comme délégataire de la concession. Un contrat qui devait être signé le 17 mai mais reporté.

Alors que plusieurs élus de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes s'interrogent encore et toujours sur l'opportunité de financer un tel projet avec de l'argent public, plusieurs associations locales dont l'Association flainoise montent de nouveau au créneau. Elle vient d'envoyer une lettre au préfet de Haute-Savoie pour l'alerter sur l'impact environnemental et financier si le projet était réalisé en l'état. Elle rappelle également aux habitants de la région que rien n'est joué, puisqu'une enquête publique devrait se dérouler en 2022.

Transport public ou remontée mécanique ?

Dans cette lettre, l'association alerte le préfet sur la catastrophe que pourrait être cette réalisation. « *En tant que transport public, il évite la principale zone urbaine du secteur, à savoir la station des Carroz. Cet abandon met en danger l'avenir des Carroz.* » Un trajet qu'ils trouvent aberrant, comme Régis Lardennois, le président de l'association et d'autres membres l'ont déjà dénoncé. « *Faire un transport public sans desservir du public est une grande première. Ce projet est en fait essentiellement une remontée mécanique d'accès à un domaine skiable sous couvert d'un transport public, financé avec des fonds publics.* »

Au lieu de se situer aux Carroz, comme demandé, la gare intermédiaire est prévue au col de Pierre Carrée, « *dans une zone qui est à l'heure actuelle classée zone naturelle et à l'écart des constructions existantes.* » Comme beaucoup d'autres amoureux du site, ils militent donc pour que cette zone sauvage soit conservée tout comme « *sa zone de ski nordique sécurisée et parfaitement enneigée.* » Un endroit privilégié qui permet de faire du ski et des raquettes l'hiver et en été d'accueillir un golf 18 trous.

Un projet immobilier

L'Association flainoise fait également remarquer dans son courrier que lors de la présentation du projet, à Magland, le président du syndicat mixte Funiflaine, Christian Monteil avait « *assuré qu'il n'y a aucun projet de construction sur cet espace.* » Pourtant, le 19 juillet 2018, lors du conseil communautaire de la 2CCAM, le projet a été justifié par un projet immobilier de 47 000 m² dans cette zone. « *Nous sommes opposés à l'urbanisation de cette zone et la gare intermédiaire du projet actuel du Funiflaine en sera les prémices et le prétexte* », s'inquiètent-ils.

Quel bilan d'exploitation?

L'Association flainoise estime que sans connexion aux lits touristiques de la commune d'Arâches « *le bilan d'exploitation du Funiflaine sera catastrophique.* » Pour une exploitation équilibrée cela impliquerait que les clients, en premier lieu ceux des Carroz, utilisent le Funiflaine « *plusieurs fois durant leur séjour.* » Ainsi, « *l'exploitation de ce projet ne peut pas être équilibrée.* »

Les membres de l'association sont convaincus que ce projet « *va entraîner rapidement des conséquences financières désastreuses, directes ou indirectes.* »

Ils rappellent également que les infrastructures satellites indispensables à une organisation pérenne du Funiflaine « *resteraient à la charge des communes.* »

«Avant même d'être construit, le projet appartient déjà au passé»

L'association flainoise demande au préfet de l'assurer que les finances des communes et de l'intercommunalité « *ne seront jamais imputées de charges non couvertes par le concessionnaire aux fins de combler les déficits futurs de ce projet.* » « *De la même manière qu'advierait-il de ce transport, ainsi que des dettes éventuelles dans l'hypothèse d'une défaillance du concessionnaire ?* », s'interrogent-ils. Pour toutes ces raisons et ces interrogations, l'association demande un moratoire sur le projet. Sera-t-elle entendue ? Rien n'est sûr.

Un nouveau cheval de Troie ?

Dans le même temps, d'autres habitants d'Arâches et de Magland ont publié une tribune intitulée : « *Le Funiflaine : chronique d'un désastre écologique, économique et politique annoncé !* » Pour eux, aucun doute, ce projet d'ascenseur valléen « *appartient déjà au passé, avant même d'être construit.* » Le Funiflaine ne

va « *qu'amplifier la surfréquentation du domaine skiable de Flaine* », déjà bien encombré. Ils dénoncent cet équipement, comme étant « *le cheval de Troie de féroces appétits immobiliers.* »

Ils remettent en cause la rentabilité même du projet. « *Les dépenses annexes, comme les infrastructures urbaines et routières propres à Magland, n'ont pas été prises en compte (...)* Pire, la maîtrise du foncier nécessaire à l'implantation de la gare de départ n'est même pas assurée. »

« *Un projet aussi clivant que le Funiflaine aurait mérité une vraie consultation, voire même une «votation» sur le modèle de nos voisins helvétiques...* »

Depuis trente ans, le Funiflaine est une patate chaude, sera-t-il le cadeau empoisonné laissé au futur président du conseil départemental ?

Un plan de financement de 84 millions d'euros

Le 27 juin 2016, le syndicat mixte Funiflaine a été mis en place afin de relier la commune de Magland à la station de Flaine par la mise en place d'un téléporté innovant. Sont associés à cette structure, plusieurs acteurs publics : les communes de Magland et d'Arâches-la-Frasse, la Communauté de communes Cluses, Arve et Montagnes, le conseil départemental de la Haute-Savoie – au titre de compétences différentes (remontées mécaniques, parkings, transport, tourisme, voirie dédiée...) et avec le soutien de l'État et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Quel est le projet ?

Le périmètre du projet se situe sur la partie de la vallée de l'Arve comprise entre Cluses et Sallanches.

L'équipement envisagé devrait permettre aux usagers de se rendre, « *selon un mode respectueux de l'environnement* », sur les stations du Grand Massif sans avoir à utiliser les itinéraires routiers actuels.

Le temps de parcours au départ de Magland jusqu'au pied des pistes de la station de Flaine est évalué à près de 15 minutes, à comparer à l'heure nécessaire en voiture, en haute saison. L'objectif d'un tel équipement est donc « *de désengorger les voies d'accès aux stations de Flaine lors des saisons touristiques (été, hiver) tout en permettant aux habitants de disposer d'un transport à l'année en adéquation avec la géographie locale.* »

Les caractéristiques du projet

Le projet tel qu'il est présenté est un téléporté d'une longueur de 5,5 kilomètres, avec une capacité de débit de 2 000 personnes par heure et par sens. Trois gares sont prévues. La gare de départ à Magland, une gare intermédiaire à Pierre Carrée et le terminus à Flaine. Avec la gare de départ, devra être créé un pôle d'échanges multimodal à Magland, comprenant des parkings en structure, avec une connexion au transport ferroviaire, aux cars, aux voitures et aux vélos. Une plateforme logistique est envisagée, destinée à organiser le transit de biens, marchandises, déchets, bagages...

Quel coût ?

La construction et l'exploitation des installations se feraient selon une délégation de service public de type concessif (avec travaux), d'une durée de 25 à 30 ans. Le projet Funiflaine (hors mesures d'accompagnement) a été inscrit au Contrat de Plan État Région 2014-2020 pour un total de financement de 84 millions d'euros, dont 4 millions pour la 2CCAM et 1,5 million à la charge de chacune des communes de Magland et d'Arâches-la-Frasse.